

Conseil d'administration FCS/ComUE/CA provisoire Université PSL
Jeudi 7 novembre 2019

Compte-rendu

Membres avec voix délibérative

- *Président de PSL (FCS, ComUE) et Président par intérim du CA provisoire de l'Université PSL : Alain FUCHS.*
- **Chefs d'établissements membres (ou leurs représentants) :**
 - **Art et recherche (FCS, ComUE) :** Nathalie COSTE-CERDAN, *Directrice, La Fémis (excusée, procuration à Isabelle HUAULT) ;*
 - **Chimie ParisTech (FCS, ComUE, UPSL) :** Christian LERMINIAUX, *Directeur ;*
 - **CNSAD (UPSL) :** Claire LASNE-DARCUEIL, *Directrice (excusée, représentée par Claire DELCROIX) ;*
 - **Collège de France (FCS, UPSL) :** Thomas ROMER, *Administrateur (excusé, représenté par Marylène MESTON DE REN) ;*
 - **ENC (UPSL) :** Michèle BUBENICEK, *Directrice ;*
 - **ENS (FCS, ComUE, UPSL) :** Marc MEZARD, *Directeur ;*
 - **EPHE (UPSL) :** Jean-Michel VERDIER, *Président (excusé, procuration à Michèle BUBENICEK) ;*
 - **ESPCI Paris (FCS, ComUE, UPSL) :** Vincent CROQUETTE, *Directeur ;*
 - **Institut Curie (FCS, ComUE, UPSL) :** Thierry PHILIP, *Président (représenté par Dominique DEVILLE DE PERIERE) ;*
 - **MINES Paris Tech (FCS, ComUE, UPSL) :** Vincent LAFLECHE, *Directeur ;*
 - **Observatoire de Paris (FCS, ComUE, UPSL) :** Claude CATALA, *Président ;*
 - **Université Paris-Dauphine (FCS, ComUE, UPSL) :** Isabelle HUAULT, *Présidente ;*
 - **CNRS (FCS, ComUE, UPSL) :** Antoine PETIT, *Président (représenté par Véronique DEBISSCHOP) ;*
 - **INSERM (FCS, ComUE, UPSL) :** Gilles BLOCH, *Président Directeur général (représenté par Camille CHAUDONNERET) ;*
 - **INRIA (ComUE, UPSL) :** Eric FLEURY, *Directeur du centre de recherche INRIA de Paris. (excusé, procuration à Vincent LAFLECHE).*
- **Personnalités qualifiées FCS :**
 - Jean-François BENSACHEL, *Président de DSP Interactive (excusé, procuration à Pierre PRINGUET) ;*
 - Geert BOUCKAERT, *Professeur à l'Université de Louvain, Président de l'International Institute of Administrative Sciences (excusé, procuration à Vincent CROQUETTE) ;*
 - Mostapha BOUSMINA, *Président, Université Euro-Méditerranée de Fez, Maroc (excusé) ;*
 - Philippe CAMUS, *Directeur général de Keynolt Inc (excusé, procuration à Vincent LAFLECHE) ;*
 - Éric CAREEL, *Président de Sculptéo (excusé, procuration à Dominique DEVILLE DE PERIERE) ;*
 - Detlev GANTEN, *Président du Campus Charité Mitte (excusé, procuration à Véronique DEBISSCHOP) ;*
 - Serge LASVIGNES, *Président du Centre Georges Pompidou (excusé, procuration à Alain FUCHS) ;*
 - Anne LAUVERGEON, *Présidente d'ALP (excusée, procuration à Christian LERMINIAUX) ;*
 - André LEVY-LANG, *Président de l'Institut Louis Bachelier (excusé, procuration à Marylène MESTON DE REN) ;*
 - Dominique PERRAULT, *Architecte (excusé, procuration à Camille CHAUDONNERET) ;*
 - Pierre PRINGUET, *Vice-Président de Pernod Ricard ;*

- **Personnalités qualifiées ComUE et UPSL :**
 - ORLAN, Artiste (*excusée, procuration à Marc MEZARD*) ;
 - Patrice CORRE, *Président de la Fondation Lycée Henri IV (excusé, procuration à Véronique DEBISSCHOP)*.
- **Représentants des collectivités territoriales (FCS, ComUE, UPSL) :**
 - Marie-Christine LEMARDELEY, *Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'Enseignement supérieur, de la Vie étudiante et de la Recherche ;*
 - Faten HIDRI, *Vice-Présidente chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Conseil régional d'Ile-de-France (excusée, procuration à Claude CATALA)*.
- **Représentants des entreprises et des associations (ComUE, UPSL) :**
 - François DARCHIS, *Vice-Président Air Liquide (excusé, procuration à Alain FUCHS) ;*
 - Dominique BLANCHECOTTE, *Présidente PSL Alumni*.
- **Représentants élus des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs et « autres personnels » (FCS) :**
 - Yacine OUSSAR, *Maître de Conférences, ESPCI Paris (excusé, procuration à Bruno MABBOUX) ;*
 - Bruno MABBOUX, *Responsable réseaux, Université Paris-Dauphine*.
- **Représentants élus Enseignants-Enseignants Chercheurs – Chercheurs des autres personnels et des étudiants (ComUE, UPSL) :**
 - Dominique MEDA, *Chercheuse à l'Université Paris-Dauphine (excusée, procuration à David SCHREIBER) ;*
 - Patrick BERNARD, *Chercheur à l'ENS ;*
 - Sophie BERNARD, *Université Paris-Dauphine ;*
 - David SCHREIBER, *ENS ;*
 - Baptiste CECCONI, *Observatoire de Paris (excusé, procuration à Sophie BERNARD) ;*
 - Lorena KLEIN, *Chimie ParisTech (excusée, procuration à Constantina BACALEXI) ;*
 - Frédéric BOLLER, *ENS (excusé, procuration à Constantina BACALEXI) ;*
 - Constantina BACALEXI, *ENS CNRS ;*
 - Maëlle DESCAMPS, *Etudiante Paris-Dauphine ;*
 - Louis DAUZOU, *Etudiant Paris-Dauphine (excusé, procuration à Maëlle DESCAMPS)*.

Membres avec voix consultative

- Jean-Michel BEACCO, *Directeur général, Institut Louis Bachelier (excusé) ;*
- Jean de LOISY, *Directeur, ENSBA (excusé) ;*
- Emmanuel TIBLOUX, *Directeur, ENSAD (excusé, représenté par Camille HERODY) ;*
- Jean-Pierre HENRY, *IBPC-Fondation Edmond de Rothschild (excusé) ;*
- Christophe PROCHASSON, *Président, EHESS (excusé) ;*
- Christophe MARQUET, *Directeur, EFEO (excusé, représenté par Valérie LIGIER BELAIR) ;*
- Anne-Marie LE GUEVEL, *Directrice par intérim, CNSMDP (excusé)*.

Commissaire du gouvernement :

- Jérémie LOUSSOUARN *Contrôleur budgétaire et de légalité académique / Commissaire du gouvernement - Rectorat de Paris*

Invités :

- Martine BREYTON, *Provisoire du Lycée Henri-IV ;*
- Hubert BOST, *Vice-président recherche et formation graduée, PSL ;*
- Isabelle CATTO, *Vice-présidente licences et affaires académiques, PSL ;*
- Anne DEVULDER, *Vice-présidente vie étudiante, responsabilités sociale et environnementale, PSL ;*
- Cédric DENIS-REMIS, *Vice-président développement, PSL ;*
- Minh-Hà PHAM, *Vice-présidente relations internationales ; PSL ;*

- Cédric PRUNIER, *Directeur général des services, PSL* ;
- Jean-Brice ROLLAND, *Directeur de cabinet, PSL*.

Secrétariat de séance :

- Gabrielle GRANDGUILLAUME, Responsable des instances.

En ouverture, le Président salue la parution du décret du 5 novembre 2019 portant création de l'Université PSL. Il remercie le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour son soutien. En attendant la mise en place des instances de la future université et l'élection de son président, Alain FUCHS indique que PSL entre dans une période transitoire où coexisteront trois Conseils d'administration, celui de la ComUE jusqu'au 31 décembre 2019, celui de la FCS, et celui, provisoire, de l'Université PSL, dont l'unique mission est de voter le règlement intérieur et le budget de l'année universitaire 2020.

Ce CA provisoire de l'Université PSL comprend :

- Le président par intérim de l'Université PSL ;
- Les représentants des établissements-composantes, des membres-associés et des organismes de recherche ;
- Les personnalités qualifiées de la ComUE ;
- Les représentants des entreprises, des collectivités territoriales et des associations de la ComUE ;
- Les représentants élus des personnels et des étudiants de la ComUE.

Le Président fait l'appel des présences et procurations et constate que le quorum est atteint.

RETRAIT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Conformément à ce qui avait été annoncé en amont de la séance, plusieurs points sont retirés de l'ordre du jour :

- D.1 : Convention fixant les modalités de participation financière des établissements-composantes utilisateurs de la solution Hélisa ERP de scolarité ;
- D.2 : Convention fixant les modalités de participation financière des établissements-composantes utilisateurs de la solution TALENT ;
- D.5 : Convention fixant les modalités de participation financière des établissements-composantes utilisateurs de l'application mobile Campus M.

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 OCTOBRE 2019 (FCS/COMUE)



Le Président commence par l'approbation du compte-rendu du CA de la FCS et de la ComUE du 3 octobre 2019, communiqué dans les documents de ce Conseil d'administration.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par la FCS (une abstention) et par la ComUE.

II. POINTS DELIBERATIFS

En raison des contraintes d'agenda de certains administrateurs, le Président propose d'inverser l'ordre du jour pour permettre le vote du règlement intérieur.

A.2 REGLEMENT INTERIEUR DE L'UNIVERSITE PSL

Le Président indique que la publication du décret instituant officiellement l'Université PSL marque le point de départ d'un calendrier de mise en place des nouvelles instances, impliquant le vote du règlement intérieur (RI) de l'Université PSL. Il souligne que ce texte est le fruit d'un double travail mené par le Directoire, le Conseil académique et un groupe de représentants élus issus des établissements et de PSL. Le Président salue l'investissement des personnes mobilisées autour de ce texte.

Ce règlement voté, PSL disposera d'un délai de trois mois pour procéder à l'élection des représentants élus du Conseil d'administration et d'un délai de six mois pour procéder à l'élection des représentants élus du Sénat académique. Le CA qui sera complété le 6 février par la désignation des personnalités qualifiées pourra procéder le 27 février à l'élection de son futur président. Alain FUCHS indique qu'il conviendra de nommer d'ici six mois les membres du Conseil d'orientation stratégique de PSL. Il signale que le Conseil académique qui s'est réuni la veille a émis un avis favorable au règlement intérieur.

Cédric PRUNIER indique qu'il y a une coquille à l'article 8 : le nombre de conseillers est de 25 (au lieu de 22). Il souligne que ce texte est l'aboutissement de 7 réunions du groupe de travail composé d'élus. Il souligne que le RI respecte l'engagement de privilégier la diversité de représentation des établissements et qu'il veille à l'équilibre des relations entre le CA et le Sénat académique. Le Directoire a notamment validé que le Président du Sénat académique devra rendre compte des suites données par le CA aux avis de cette instance. Cédric PRUNIER indique que le Président par intérim doit convoquer un comité électoral consultatif. Il est proposé de lancer la communication autour des élections immédiatement après le vote du RI. Le calendrier projeté est scandé par les dates suivantes :

- 19 novembre 2019 : lancement des candidatures pour la présidence par le Directoire ;
- 20 décembre 2019 : date limite de dépôt des candidatures pour le 2^e collège du CA ;
- 22 & 23 janvier 2020 : élection du 2^e collège du CA ;
- 24 janvier 2020 : proclamation des résultats des élections des 22 & 23 janvier ;
- 6 février 2020 : élection des personnalités qualifiées ;
- 27 février 2020 : CA exceptionnel consacré à l'élection du Président.

Cédric PRUNIER précise que ce calendrier sera envoyé dès la validation du comité électoral consultatif.

Bien que cela soit conforme aux statuts, une administratrice élue regrette que le Sénat académique ne puisse pas élire son président sans passer par la proposition du président de PSL.

Un chef d'établissement s'interroge sur les organisations syndicales représentatives dans les établissements dont le Ministère de tutelle n'est pas le MESRI. Cédric PRUNIER précise que l'Université PSL étant sous la tutelle du seul MESRI, il est possible que toutes les organisations syndicales représentatives ne puissent être présentes, mais qu'il lui semble que celles représentées au MESRI couvrent l'ensemble des grandes centrales syndicales.

Une cheffe d'établissement souligne l'importance de la place du CPES au sein de l'Université PSL et souhaite que le partenariat très spécifique avec Henri IV soit noté dans les statuts. Rappelant les liens forts de PSL et du lycée Henri-IV, le Président indique que cet établissement d'enseignement secondaire ne relève pas du périmètre de l'Université et, donc, des statuts. Le Lycée Henri-IV fera l'objet d'une convention de partenariat dans les délais les plus brefs.

Le Président propose de passer au vote à bulletin secret.

Le règlement intérieur est adopté à la majorité (27 bulletins pour, 3 contre et 1 abstention) par le Conseil d'administration de l'Université provisoire PSL.

Le Président félicite Cédric PRUNIER pour son travail et reprend l'ordre du jour initial.

II. ACTUALITES

CPER

Il est indiqué que le 15 octobre dernier, PSL a remis à la Région et au Recteur Chancelier des Universités, mandaté par le Préfet de Paris, les projets recherche et immobilier qu'elle inscrira au prochain CPER, qui court de 2021 à 2027.

L'Etat a demandé à PSL que l'exercice se limite au périmètre de la future université, soit les établissements-composantes et les membres-associés. Il a par ailleurs indiqué que les projets immobiliers devaient se tenir dans une enveloppe limitée à 100M€.

L'Etat a souhaité que le Campus Condorcet dépose un dossier au même titre que les regroupements, ce qui explique qu'il ne figure pas dans le dossier remis par PSL.

Ces projets devaient s'inscrire dans les priorités thématiques fixées par l'Etat : la transition environnementale et énergétique, le déploiement du numérique en matière de formation, la santé et l'innovation comme facteur de développement territorial.

L'Etat a signalé que ces projets devaient contribuer à structurer la politique des sites. C'est la raison pour laquelle il revenait aux sites de les recenser et de les classer.

Pour le volet immobilier, il est rappelé que les établissements se sont déjà dotés de schémas pluriannuels de stratégie immobilière. Ces schémas ont permis d'identifier les besoins.

Sur cette base et compte tenu des différentes indications fournies par l'Etat, les DGS ont conduit leurs travaux selon les principes suivants :

- Phasage : la trajectoire immobilière de PSL se construit sur les deux prochains CPER : le CPER qui s'amorce et le suivant.
- Inscription dans la stratégie : le projet correspond au nouveau périmètre institutionnel de PSL et à son projet d'intégration.
- Mutualisation / rationalisation.

Puis, le Directoire s'est entendu pour classer les projets suivants :

1. Rénovation de l'école de Chimie de Paris ;
2. Projet Grand Quartz à l'école des Mines de Paris ;
3. Eco-rénovation de l'aile A de Dauphine ;
4. Rénovation de l'IBENS ;
5. Rénovation de l'Observatoire, sites de Paris et Meudon ;
6. Projet de végétalisation d'une façade du Collège de France ;
7. Projet de rénovation de l'Institut Curie (rue Lhomond) ;
8. Projet Amyot.

Le projet Lhomond de l'ENS qui figurait au précédent CPER est reprogrammé.

Pour le CPER recherche, les collègues chercheurs et enseignants-chercheurs ont fait remonter les projets suivants :

1. PSL Résolution (ENS, ESPCI, Chimie, Curie, Collège de France, IBPC) – ce projet est en lien direct avec différents projets immobiliers de rénovation
2. Méso PSL (OBSPM, Chimie, ENS, EPHE)
2. Plateforme d'IA sur le site de Paris (PSL, SU, UP)
3. La présence des absentes et des absents au théâtre (CNSAD)
4. Plateforme optique et AIT Observatoire de Paris
5. Illumine (Collège de France)
6. IA Robotique (ENS, Dauphine en lien avec PRAIRIE)



D'ici janvier 2020, date de début des négociations avec le Préfet, les DGS devront se concentrer sur la faisabilité des projets présentés. Une représentante des collectivités territoriales souligne que la Ville de Paris sera amenée à se prononcer sur les CPER à la demande du Préfet de Région ; elle suivra les désirs des regroupements universitaires.

Appels à projets SFRI et IDÉES

Deux appels à projets ont été ouverts par le Secrétariat général pour l'Investissement le 17 octobre dernier à destination des sites Idex et Isites. Le premier, appelé SFRI (Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence), correspond à la vague 2 des EUR et porte plus spécifiquement sur l'axe « formation par la recherche » aux niveaux master et doctorat, sans oublier l'articulation avec la licence. La réflexion en cours sur les programmes gradués et les formations transverses s'inscrit de plain-pied dans cette logique. Le second, intitulé Idées (intégration et développement des Idex et des Isites), vise leur transformation. Il porte spécifiquement sur les services mis en place par les Idex et les Isites pour atteindre leurs objectifs.

Une dotation décennale de 500 millions d'euros est consacrée à ces deux AAP. L'évaluation des deux appels sera effectuée par un seul et même jury. Pour PSL, la parution des résultats est concomitante à celle de l'évaluation Idex. Le Comité recherche-formation, le Directoire et la conférence des DGS sont pleinement mobilisés par ces appels à projets dont la réponse est attendue pour le 24 janvier 2020. Le jury devrait se réunir et donner des avis à l'Etat vers le printemps ou à l'été.

Hubert BOST précise que les critères de la qualité des projets qui sont attendus par le jury IDEX sont connus : le nouveau dessin des systèmes gradués constitue un argument pour montrer au jury que nous avons besoin des financements de SFRI mais que la recherche est déjà structurée.

III. POINTS DELIBERATIFS

APPROBATION DES POINTS SOUMIS A DEBAT

A.3 LISTE DES STRUCTURES DE RECHERCHE DE L'UNIVERSITE PSL

Le Président rappelle la nécessité d'adopter une liste des structures de recherche, celle-ci étant mentionnée par les statuts et stipulée par le nouveau règlement intérieur. Cédric PRUNIER précise

que la mise en place du Sénat académique prévoit l'élection d'un sous collège des directeurs des structures de recherche, d'où la nécessité de cette liste. Les différents établissements ont chacun fourni une liste de ce qui, chez eux, constituait une structure de recherche : unités de recherche, plateformes de recherche, labex.

Un constat se dessine pour reconnaître que la liste, trop hétérogène, n'est pas satisfaisante en l'état.

Le Président propose de reporter sa validation à un prochain Conseil d'Administration.

A.1 CADRAGE BUDGETAIRE 2020 (FCS/UNIVERSITE PSL)

Cédric PRUNIER indique que le cadrage budgétaire est un contrôle de soutenabilité budgétaire : Il s'agit de s'assurer que les ressources prévisionnelles de l'année civile permettent d'assumer :

- Les dépenses obligatoires (personnels, loyers, contrats de maintenance, ...) ;
- Les dépenses prévisionnelles concernant les actions décrites dans la lettre d'orientation budgétaire, soutien à la formation, recherche, vie étudiante, relations internationales, innovation entrepreneuriat, levée de fonds, (...) informatiques, actions sociales, logistique, actions mutualisées...

A ce stade, aucune distinction n'est faite entre le périmètre de la FCS et ComUE ; les orientations prises en compte sont celles de la LOB 2020. Le vote du Budget Initial aura lieu lors du CA du 19 décembre. Ce cadrage budgétaire permet de recueillir les remarques et les orientations (rappel cadrage 2019 : soutien offre de formation 200 K€, budget 2019 400 K€).

Cédric PRUNIER présente la répartition de recettes et des dépenses (cf power point).

Hypothèses de cadrage :

- Pas de recettes incertaines à l'exception du FNV ;
- Pas de recettes de formation continue ;
- Produits mécénat et partenariat supplémentaires limités à 360 K€ et compensés à 88% (315K€ de dépenses) ;
- AAP SFRI et IDEES : tableau à part ;
- Reprise budget 2019 à certaines exceptions (LOB 2020).

Orientations 2020 :

- CPES : vacances, postes année pleine (encadrement et deux postes enseignants) et boursiers ;
- Masse salariale : augmentation de 109 K€ (dont 300 K€ de réévaluation) ;
- Immobilier : achat Amyot ;
- PRAIRIE : 200 K€ ;
- Structuration programme gradués : 966 K€.

POINTS D'ATTENTION :

- Dialogue stratégique et de gestion ;
- Ressources et savoirs (toujours pas de trajectoire sur les abonnements électroniques) ;
- Formation continue ;
- 5 millions recettes / 5 millions dépenses ;
- 480 K€ de préemptés pour les APP SFRI/IDéES ;
- Incertitude sur niveau de rétroactivité (avance sur recettes de près de 2 000 K€ au total) ;
- Solde recettes / dépenses : 133 K€.

Cédric PRUNIER indique que les recettes et les dépenses sont à l'équilibre, mais qu'il n'y a pas encore de marge financière en dehors de la rétroactivité d'éligibilité des dépenses.

Le représentant du Rectorat s'interroge sur la différence de 13 millions d'euros entre les dépenses consacrés à la recherche en 2019 et en 2020. Vérification effectuée, il s'avère que le tableau excel de comparaison comporte une erreur de calcul : le chiffre de 2019 étant très supérieur au budget voté fin 2018. Les chiffres indiqués pour 2020 et présentés au vote des administrateurs sont en revanche les bons.

Le cadrage budgétaire 2020 est adopté à l'unanimité pour la FCS, et adopté à l'unanimité pour l'Université PSL (3 abstentions).

APPROBATION DES POINTS NON SOUMIS A DEBAT

B. RECHERCHE ET FORMATION GRADUEE

B.1 ACCORD DE CONSORTIUM ORCID (FCS)

Hubert BOST indique qu'ORCID (Open Researcher and Contributor Identifier) est une association à but non lucratif gérant un identifiant unique de chaque auteur de publications scientifiques, au niveau mondial. Adhérer au consortium français ORCID monté par Couperin permettra de connecter la base de données ORCID au système d'information (SI) de l'Université PSL. Et donc :

- Une automatisation des processus de création des comptes ORCID : via son annuaire LDAP, l'établissement pourra créer un connecteur informatique pour la création de nouveaux comptes. Tout publiant aura potentiellement son compte ORCID créé à valider (forte incitation pour les communautés qui ne connaissent pas) ;

- L'établissement pourra récupérer automatiquement les publications de ses membres et les rediriger vers les pages des EC, ou vers un site institutionnel, ou vers un SI recherche, un outil de gestion des personnes comme VIVO etc. ;
- Des liens ORCID-HAL sont en cours de développement.

Un administrateur remarque que l'accord ne lui semble pas complet. Hubert BOST confirme qu'une information plus claire sera transmise.

L'accord de consortium est approuvé à l'unanimité.

B.2 CONVENTIONS DE REVERSEMENT POUR LES PROGRAMMES GRADUES : MANAGEMENT, ECONOMIE, FINANCES, DROIT, INFORMATIQUE, SCIENCES DE LA VIE, SCIENCES SOCIALES, EABISS, ASTROPHYSIQUE, ISAI 2, CHIMIE (FCS)

Un administrateur élu de la FCS demande que les prochaines conventions indiquent clairement le nom de l'établissement porteur et/ou opérateur. Il regrette de grandes disparités budgétaires entre les projets.

Les conventions de reversement pour les programmes gradués sont approuvées à l'unanimité.

B.3 CONVENTION DE REVERSEMENT PSL-FEMIS DES CREDITS ATTRIBUES AUX PROJETS LAUREATS DE L'APPEL A PROJET DE RECHERCHE DE L'IRIS OCAV 2019 - PROJET « EXOPLANETE » (FCS) ;

Il est précisé que cette convention permet notamment à des élèves de la Fémis de venir travailler à l'Observatoire.

La convention est approuvée à l'unanimité.

B.4 CONVENTIONS CADRE PSL-CNRS ET DE REVERSEMENT POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE PROFESSEURS ATTACHES (FCS)

Un administrateur propose de modifier l'article 3.1 : la référence aux programmes gradués est retirée, est ajouté « le porteur de la formation ». Il est proposé également que le Vice-président puisse siéger si besoin. Le Président approuve ces modifications et met au vote les conventions ainsi ajustées.

Les conventions sont approuvées à l'unanimité (2 abstentions).

B.5 CONVENTIONS DE GESTION DES MASTERS : ECONOMIE ET GESTION DE LA SANTE ; SCIENCES DU VIVANT ; PHYSIQUE ; SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT (COMUE) ;

Les conventions sont approuvées à l'unanimité.

B.6 AVENANTS 2 ET 3 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU PROJET FRANCE GENOMIQUE (COMUE).

Les avenants sont approuvés à l'unanimité.

C. VIE ETUDIANTE ET RESPONSABILITES SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

C.1 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION NIGHTLINE (COMUE)

Une représentante des collectivités territoriales rappelle que le projet bénéficie du soutien de la Ville de Paris à hauteur de 5000 euros et salue le travail effectué par l'association. Un administrateur élu demande le bilan d'activité de l'association. Anne DEVULDER s'engage à le transmettre par mail à l'intéressé.

La convention est approuvée à l'unanimité.

C.2 CONVENTION DE PARTENARIAT PSL-VILLE DE PARIS POUR LA MISE EN OEUVRE D' ACTIONS SCIENTIFIQUES AUPRES DES COLLEGIENS PARISIENS (COMUE)

Anne DEVULDER précise que ce partenariat, à l'origine mis en place avec l'ESPCI, est étendu au reste des établissements de PSL. Il vise des collèges défavorisés afin d'encourager l'accès aux sciences et de diminuer les phénomènes d'auto-censure.

Une représentante des collectivités territoriales indique que la Ville de Paris subventionne ce projet à hauteur de 1 500 euros par collège. Elle précise que la semaine suivant la présente séance du conseil, le Conseil de Paris se prononcera sur l'inscription de quatre nouveaux collèges à ce dispositif.

La convention est approuvée à l'unanimité.

D. DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

D.3 AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE RECETTES PSL-CNSAD POUR LA PRISE EN CHARGE DU SUPPORT ET DES PROJETS INFORMATIQUES DU CNSAD PAR LA DSI DE PSL (FCS)

Un administrateur élu signale quelques coquilles au sein de l'avenant, qui sont corrigées.

L'avenant est approuvé à l'unanimité (2 abstentions).

D.4 CONVENTION DE RECETTES PSL-ENSCP POUR LES SERVICES DE TELEPHONIE (FCS)

La convention est approuvée à l'unanimité.

D.6 CONVENTION DE REVERSEMENT POUR L'HEBERGEMENT PAR L'EPHE DE LA SOLUTION WINPAIE (FCS) ;

Un administrateur élu regrette qu'on traite d'une convention isolée et non d'une vision globale de la mutualisation.

La convention est approuvée à l'unanimité (2 abstentions).

D.7 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ERP « SPORT » AVEC L'UNIVERSITE PARIS DAUPHINE (COMUE)

Cédric PRUNIER rappelle que le SMS Sport est désormais porté par l'AS Dauphine.

Un administrateur élu critique la forme de ce texte dont le titre ne correspond pas au contenu. Il déplore que les administrateurs aient à se prononcer sur une convention déjà effective.

Un autre administrateur indique que les conventions présentées au Conseil d'Administration de PSL ne sont pas toujours votées dans ceux des établissements. Cédric PRUNIER rappelle qu'il revient à chaque établissement, et non à PSL, de fixer l'ordre du jour de son conseil d'administration.

Dans le cas présent, PSL est statutairement tenue de voter un certain nombre de conventions qui portent sur des engagements financiers ou la mise à disposition de personnel inter-établissements.

La convention est approuvée à l'unanimité (6 abstentions).

REPRISE DES POINTS SOUMIS A DEBAT

A. GOUVERNANCE

A.4 CONVENTION INTER-ETABLISSEMENTS PORTANT CREATION DU SERVICE MUTUALISE SUPPORT PETREL PSL-HESAM (COMUE)

Le Président indique que PSL a créé début 2018 un SMS dit Pétrel en charge de la gestion des retraites des personnels titulaires relevant du MESRI. Cette compétence transférée par l'Etat est assurée par un SMS porté par Chimie Paris. La ComUE HÉSAM a contacté PSL cette année afin de rejoindre ce service et permettre ainsi d'atteindre la taille critique en termes de nombre d'agents fixée par l'Etat. L'avenant proposé fixe les nouvelles conditions de gestion du service intégrant les établissements d'HéSam.

Un administrateur élu s'interroge sur la faisabilité d'une telle intégration. Cédric PRUNIER indique que ce SMS, qui devrait passer à une taille critique, bénéficiera des effectifs nécessaires à son bon fonctionnement.

La convention est approuvée à l'unanimité.

IV. POINTS DIVERS

E.1 RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ORIENTATION STRATEGIQUE (COS)

Le Président invite chaque administratrice et chaque administrateur à prendre connaissance du rapport annuel envoyé précédemment par mail.

Il est globalement très positif. Le COS constate à la fois les progrès accomplis par PSL en termes institutionnels – stabilité et cohérence du périmètre, vision claire de l'identité de PSL, transfert des diplômes – et dans les différents secteurs d'activité de PSL. Il approuve en particulier pleinement la démarche des programmes gradués et des formations transverses.

Trois points de vigilance ressortent :

- La place des écoles d'art dans l'Université : le COS se félicite du fait que le CNSAD fasse partie des établissements-composantes de PSL et souhaite que les autres écoles d'art rejoignent le périmètre de l'Université à terme. Les conventions de partenariat avec ces écoles constituent depuis une première réponse ;
- La stratégie internationale de PSL qui nécessite de trouver une meilleure articulation entre ce qui relève du niveau de la vice-présidence et celui des établissements ;
- La question de l'assurance-qualité. Le COS insiste sur le besoin d'adopter une approche globale. Concrètement, il s'agit de définir la démarche pour atteindre les objectifs et, s'il n'est pas atteint, les procédures de remédiation. Ce point méritera une attention toute particulière dans le cadre de l'AAP IDÉES. Il constitue une préoccupation constante du jury Idex.

Une administratrice manifeste sa surprise à l'idée que de grands établissements soient désignés dans le rapport par le terme de « schools ». Isabelle CATTO précise que les grandes universités internationales recrutent à travers les « schools ». Alain FUCHS renchérit en rappelant que la *Harvard Kennedy School* est bien désignée par ce même terme, sans rien rabattre de son prestige et de son rayonnement international.

E.2 MAQUETTE PEDAGOGIQUE DE LA LICENCE IMPACT POSITIF.

Isabelle CATTO présente la maquette pédagogique de la Licence (cf power point). L'idée est de lancer la licence à la rentrée de septembre 2020, en se calant sur les nouveaux objectifs du BAC. Il y a des enjeux d'ouverture sociale et d'accueil des étudiants. Actuellement le groupe de travail est en phase de finalisation de la maquette de la première année ; l'idée est d'avoir une première année commune à tous les étudiants, puis un tronc commun et des enseignements électifs. 30% des laboratoires présents à PSL travaillent déjà sur des problématiques proches des sujets proposés dans cette licence.

Une administratrice salue la qualité de la maquette pédagogique, mais regrette le financement de cette formation par une banque. Le Président rappelle que cette licence est publique, qu'elle est en grande partie soutenue par des fonds publics et que ces fonds publics sont complétés par du mécénat. Conformément aux engagements pris, il ajoute que d'autres mécènes contribueront à financer la formation.

En réponse à la question d'une autre administratrice, Isabelle CATTO indique que la licence prend en compte et valorise l'engagement des étudiants.

Elle rappelle en outre que les débouchés en master ont été identifiés, notamment au sein des établissements de PSL.

Pour conclure, le Président rappelle la nécessité de répondre aux injonctions des jeunes générations en leur donnant les clés pour comprendre et les connaissances pour agir.

Isabelle HUAULT incite PSL à se montrer exemplaire en matière d'environnement et propose de supprimer l'impression papier des documents du Conseil d'Administration. Cette proposition est soutenue par le Président et la majorité des administrateurs.

Il est ainsi acté que, sauf exception pour cause de délais de transmission trop courts, les documents du Conseil d'Administration seront uniquement consultables sur la plateforme.

E.3 COMMISSION DE DEONTOLOGIE

Le point E.3 est reporté.

La séance est levée à 18h45.